



Divorce, enfant majeur, contact impossible, pension

Par **Sylvie123**, le **20/03/2008** à **18:04**

Bonjour,rrnrnJe suis divorcée depuis trois ans ; P..., mon fils, alors mineur, a fait le choix de rester au domicile de son père, auquel je verse une pension pour 'entretien et éducation'. Après 6 mois, P... a soudainement refusé tout contact avec moi. Nos interventions (son père et moi-même, entre autres) n'ont pu lui faire changer d'avis ; de ce fait, mes droits de visite et de garde (week-end, vacances...) ordonnés par le jugement de divorce n'ont jamais été respectés, mais j'ai fait le choix de ne pas faire appel à la justice, en espérant que P... revienne à de meilleurs sentiments. Depuis 2 ans et demi, je me rappelle régulièrement à lui... sans réponse. rnrnQuelques mois après les 18 ans de P..., je lui ai écrit en lui proposant de lui verser directement sa pension alimentaire, et en lui demandant de me préciser quels étaient ses besoins. J'espérais pouvoir l'amener à communiquer, ne serait-ce qu'au travers d'une comptabilité... Aucune réponse de sa part ; la pension est donc toujours versée à son père.rnrn1) Qui, du fait de la majorité de mon fils, doit recevoir la pension alimentaire ?rnrn2) Dans quelle mesure suis-je tenue de verser une pension alimentaire pour un 'adulte' dont j'ignore quels sont les projets et qui refuse tout contact ?rnrn3) En l'état, quels sont précisément mes devoirs d'après la loi... et mes droits ?rnrnMerci par avance de votre réponse, rnrnSylvie